

Extrait du Ville d'Avion

<http://ville-avion.fr/spip.php?article4986>

Modalités d'Inscription aux activités et services de la Maison de l'Enfant

- Avion enfance -



Date de mise en ligne : jeudi 25 août 2016

Copyright © Ville d'Avion - Tous droits réservés

L'ensemble des services coordonnés par la Maison de l'Enfant (Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaire, Cycles d'Interventions Thématiques, Accueil de Loisirs du Mercredi, Accueil de Loisirs des Vacances) nécessite une démarche d'inscription par les parents ou responsables légaux :

À L'inscription administrative préalable. Cette inscription est obligatoire. Elle permet d'établir le dossier de l'enfant afin de mieux le connaître et mieux l'accompagner,

À et également obligatoirement l'inscription aux services ou activités choisis.

Aucun enfant ne peut être pris en charge par la Commune si l'inscription n'est pas faite ou si elle est incomplète. L'inscription n'est effective qu'à réception par les responsables de la Maison de l'Enfant du dossier complété par les parents, accompagné des documents demandés.

Les parents et les enfants inscrits s'engagent à respecter les règlements intérieurs de ces différents services et activités.

Maison de l'Enfant Jacqueline POLY
Rue de la cité Saint-Antoine - AVION
03.21.14.76.50 - maisondelenfant ville-avion.fr

Horaires d'ouverture :

À Lundi : de 14h à 17h

À Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

À Samedi : de 9h à 12h

La Carte Pass Avion

Le Conseil Municipal a souhaité favoriser au maximum l'accès de tous les enfants aux activités et services de la Commune (Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaire, Accueil de Loisirs sans Hébergement, mais également au Centre d'animation Jeunesse ou à l'Ecole de Musique).

Pour cela, il a mis en place depuis 2011 des tarifs différenciés selon le quotient familial avec la création de la carte PASS AVION. Cette carte doit obligatoirement être faite si vous désirez inscrire vos enfants aux activités payantes proposées par la Commune. Elle est valable jusqu'au 31 Décembre de l'année. A son échéance, il convient de vous rapprocher de nos services, munis des documents cités ci-dessous, pour actualiser votre quotient familial. En cas de changement important dans votre situation, il vous appartient de vous rapprocher de nos services afin de recalculer votre quotient familial. Cette carte n'est accessible qu'aux familles Avionnaises.

Pour créer (ou actualiser) votre carte PASS AVION, il nous faut calculer votre quotient familial qui déterminera vos tarifs (Parme, Ciel, Jaune, Orange).

Pour cela, vous devrez vous rendre à la Maison de l'Enfant munis des documents suivants :

- ⌘ Justificatif de domicile (facture d'électricité ou d'eau, quittance de loyer)
- ⌘ Livret de Famille
- ⌘ Pièce d'identité
- ⌘ Attestation CAF
- ⌘ Relevé de vos prestations familiales et d'aides au logement (APL ou AL) d'octobre 2015
- ⌘ Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
- ⌘ Notification d'aide aux temps libre 2017